

Chaque année, le DASEN tient compte d'une remontée des effectifs faites par les directeurs (enquête lourde) et de l'avis des IEN pour déterminer les mesures d'ouvertures et de fermetures de classes, en fonction de la dotation départementale attribuée par le Recteur.

Alors que ces mesures étaient déterminées auparavant par des « seuils » en élémentaires et en maternelles, le DASEN utilise depuis l'an passé un nouveau critère : celui de la « capacité d'accueil » maximale par classe et par école.

Capacités d'accueil utilisées pour la carte scolaire 2020			
Ecoles labellisées REP et REP+	Elémentaire	CE2-CM2	25
		CP/CE1 (dédoublément)	15
		CP/CE1 (co-intervention)	2x13
	Maternelle	PS – MS - GS (REP)	27
		PS - MS (REP+)	27
		GS (REP+) en dédoublément ou co-intervention	15
		Label TPS	20
Ecoles hors REP et REP+	Elémentaire	CP à CM2	27,5
	Maternelle	PS à GS	31

REMARQUES : Les ULIS école et les classes d'adaptation (maître E) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la moyenne des postes car les élèves sont déjà comptabilisés dans leur classe d'âge. Les classes de moins de 3 ans font l'objet d'une étude particulière par l'Administration

Comment savoir si on ouvre ou on ferme un poste/une classe ?

On ouvre une classe si la moyenne des effectifs est supérieure à la capacité d'accueil.

On ferme une classe si la moyenne est inférieure ou égale à la capacité d'accueil en calculant la moyenne avec une classe de moins.

Des arbitrages seront discutés avec les organisations syndicales si la moyenne est proche ou sur la capacité d'accueil. Il est donc nécessaire que nous ayons toutes les informations pour défendre votre dossier (Cf notre fiche enquête carte scolaire)

Pour FO, les revendications des personnels sont légitimes :

- ouverture de classes dès lors que la capacité est atteinte ou proche du maximum
- refus de fermeture si la capacité d'accueil reste importante après la mesure
- création des postes nécessaires : poste classe, spécialisés, RASED, remplaçants
- allègement des effectifs pour la rentrée 2021 dans toutes les classes : 24 élèves max pour tous !



Vos délégués FO « Carte scolaire » :

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

NEFF Franck : 07.62.54.13.13

cartescolaire@snudifo13.org